



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

DECISION DU MAIRE

N°2025/DCEA/204

OBJET : APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC MATRIOSHKA PRODUCTIONS POUR LA REPRESENTATION DE LA PIECE DE THEATRE « CHANGER L'EAU DES FLEURS »

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Ville souhaite organiser la programmation de la pièce de théâtre « Changer l'eau des fleurs » de Valérie Perrin au sein de la salle Dulcie September, le samedi 7 février 2026, dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2025-2026,

CONSIDÉRANT que le planning d'occupation de la salle Dulcie September permet d'intégrer cette programmation,

DECIDE

ARTICLE 1 – Approuve le contrat de cession ci-annexé avec Matrioshka Productions, représenté par Mademoiselle Salomé Lelouch, en sa qualité de Présidente, domiciliée au 28 rue la Bruyère à PARIS (75009) dans le cadre de la programmation de la pièce de théâtre « Changer l'eau des fleurs » ».

ARTICLE 2 – Signe ledit contrat dont la pièce de théâtre précitée est programmée au sein de la salle Dulcie September à Nangis, le samedi 7 février 2026.

ARTICLE 3 – Dit que le montant de 10022.50€ TTC correspondant au coût de la prestation sera imputé sur la ligne budgétaire 6042 du service culturel.

ARTICLE 4 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision,

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250610-DEC-2025-204-AR
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

ARTICLE 5 – Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le receveur municipal,
- Monsieur le directeur du service Culture, Evènementiel et Vie associative,
- Mademoiselle Salomé Lelouch, Présidente de Matrioshka Productions.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 06 juin 2025

Madame le Maire,

Nolwenn Le BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le10 JUI 2025

Et de la transmission ou notification et publication

Le10 JUI 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250610-DEC-2025-204-AR
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025



CONTRAT DE VENTE DE REPRÉSENTATION

« CHANGER L'EAU DES FLEURS » NANGIS – 7 FÉVRIER 2026

Entre :

Matrioshka Productions

28 rue La Bruyère, 75009 Paris

SAS au capital de 9000 €

SIRET : 810 463 695 00017 – APE 9001Z

TVA Intracommunautaire : FR58810463695

Licence : PLATESV-R-2021-009402

Représentée par sa Présidente, Madame Salomé Lelouch

Ci-après dénommé « **le Producteur** »

D'une part,

Et :

Mairie de Nangis

Rue Maréchal de la Lattre de Tassigny - 77370 Nangis

Siret : 21770327100015

N° de licence : PLATESV-D-2022-004312 / PLATESV-R-2021-002464

Représentée par Mme Nolwenn Le Bouter, en sa qualité de Maire

Ci-après dénommé « **l'Organisateur** »,

De seconde et dernière part.

PRÉAMBULE :

A - LE **PRODUCTEUR** dispose du droit de représentation en France du spectacle qui fait l'objet des présentes, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa représentation.

B - **L'ORGANISATEUR** s'est assuré de la disposition de la salle « **Espace culturel de Nangis - salle Dulcie September** » (4, Cour Émile Zola 77370 Nangis / Jauge 440 places), dont **LE PRODUCTEUR** déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

CELA EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

LE PRODUCTEUR s'engage à donner dans les conditions définies ci-après, et qui sont expressément acceptées par **L'ORGANISATEUR**, **1 représentation** du spectacle ci-dessous défini, dans le lieu précité :

Titre de l'œuvre : « **CHANGER L'EAU DES FLEURS** »

Auteur : Valérie PERRIN

Adaptation : Caroline ROCHEFORT et Mikaël CHIRINIAN

Metteurs en scène : Salomé LELOUCH et Mikaël CHIRINIAN

Durée : 1h15

Le Samedi 7 Février 2026 à 20h30

Article 2 - Obligations du producteur

LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Il garantit à **L'ORGANISATEUR** une jouissance paisible des droits de représentation.

Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. **LE PRODUCTEUR** en assurera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières.

LE PRODUCTEUR fournira :

- Les éléments nécessaires à la communication du spectacle par envoi dématérialisé.
- La fiche technique du spectacle, jointe au présent contrat.

Si **LE PRODUCTEUR** estimait nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux dont dispose **L'ORGANISATEUR** (par référence au paragraphe B du préambule), il en avertirait celui-ci avant la signature du présent contrat ou le mentionnerait clairement dans la fiche technique du spectacle.

Article 3 - Obligations de l'organisateur

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche, **y compris le personnel nécessaire aux déchargement et rechargement, aux montage et démontage, et au service des représentations.** Ce personnel devra avoir les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre, et au bon déroulement du spectacle.

L'ORGANISATEUR assurera le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité éventuel. En sa qualité d'employeur, il assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle.

L'ORGANISATEUR s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité de l'établissement, du personnel et du public.

L'ORGANISATEUR prendra soin de respecter **SCRUPULEUSEMENT la fiche technique SON et LUMIERE.**

L'ORGANISATEUR veillera à ce qu'une pré-implantation lumière des projecteurs et du son soit faite en amont de l'arrivée des régisseurs de tournée.

L'ORGANISATEUR mettra à disposition de la troupe un catering tel que défini dans la fiche technique annexée au présent contrat (*catering équipe de montage, catering en loge et au plateau*).

L'ORGANISATEUR prendra directement à sa charge le transfert de l'équipe de la gare d'arrivée aux lieux de représentation, lors de son arrivée et départ.

En matière de publicité et d'information, **L'ORGANISATEUR** s'efforcera de respecter l'esprit général de la

documentation fournie par le producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires, notamment les noms de **Matrioshka Productions, Atelier Théâtre Actuel, Films 13, Beaver Film et Théâtre Lepic.**

L'ORGANISATEUR mettra à disposition **6** places pour les invités du **PRODUCTEUR**.

Article 3 Bis – Droits d'auteurs et taxe parafiscale sur les spectacles

L'ORGANISATEUR aura à sa charge les droits d'auteurs, de mise en scène et de musique de la façon suivante :

*** Les droits d'auteurs et de mise en scène seront réglés directement par L'Organisateur à La French Theater Embassy sur présentation de facture.**

- Droits d'auteurs : 10.5% du prix de cession ou de la recette nette de billetterie, selon la formule la plus avantageuse aux auteurs
- Droits de mise en scène : 2%

*** Les droits de musique : 1%, seront réglés directement à la SACD**

*** Les droits musicaux pour Charles Trenet : 1,2%, seront réglés directement à la SACEM**

L'ORGANISATEUR prendra également à sa charge, si elle est due, la taxe fiscale perçue au profit de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

Article 4 - Prix des places

Le prix des places est fixé par **L'ORGANISATEUR**.

Le spectacle a été joué plus de 141 représentations à la date de signature du présent contrat.

Article 5 - Prix

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au **PRODUCTEUR**, en contrepartie de ce qui précède, sur présentation de facture, la somme H.T. de : **9 500,00 €**, augmentée de 522,50 € de TVA, soit **10 022,50 € (dix mille vingt-deux euros et cinquante centimes) T.T.C.**

Correspondant à :

Prix de cession : 9 500,00 € HT, chargé de 522,50 € de TVA à 5,5%, **soit 10 022,50 € T.T.C**

Frais de transports : Inclus

Repas : soit pris en charge sur place par l'organisateur, soit refacturés à 20,70 euros HT (ou tarif Syndec en vigueur à la date de la représentation), en sus de la « cession + transports ». **Voir article 13 - Dispositions particulières.**

Article 5bis - Révision du Prix de cession

Ce contrat de cession est conclu pour une représentation dans la salle indiquée et pour la jauge mentionnée en préambule du présent contrat. Si la représentation devait avoir lieu dans une salle de jauge supérieure, le prix de cession serait revu par avenant au présent contrat.

Article 6 - Montage - démontage - répétitions

Le lieu théâtral sera mis à la disposition du **PRODUCTEUR** le **7 Février 2026 à partir de 9h00** et le temps nécessaire pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.

LE PRODUCTEUR s'engage à s'adapter aux contraintes techniques de **L'ORGANISATEUR** c'est-à-dire qu'il ne pourra pas dérégler les installations déjà utilisées pour les spectacles permanents présents dans le théâtre le jour de la prestation.

L'ORGANISATEUR s'engage à équiper sa salle pour qu'elle soit en mesure d'accueillir le spectacle aux conditions définies par la fiche technique annexée aux présentes. S'il y avait besoin d'adapter cette fiche technique, **L'ORGANISATEUR** serait tenu de **contacter le Régisseur Général attaché au spectacle** :

Contact Régisseur Général : Mathieu CHARVOT - 06 95 87 82 55 – mat.charvot@gmail.com

Le démontage et le rechargement seront effectués à l'issue de la représentation.

L'organisateur mettra à disposition **au minimum 4 régisseurs** pour le montage/démontage du décor, pour la représentation, ainsi que pour le chargement/déchargement : 1 régisseur plateau, 1 régisseur son, 1 régisseur lumière, 1 technicien lumière.

Article 7 - Assurances

LE PRODUCTEUR déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu. Il est tenu d'assurer sa responsabilité civile.

Article 8 - Enregistrement - diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, des représentations objet du présent contrat, nécessitera un accord préalable particulier.

Article 9 - Paiement

Le règlement du prix de cession tel que défini à l'article 5, d'un montant de : **10 022,50 € (dix mille vingt-deux euros et cinquante centimes) TTC** devra être réglé à l'issue de la représentation sur présentation de facture par virement administratif à : Matrioshka Productions, 28 rue La Bruyère, 75009 Paris.



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
MATRIOSHKA PRODUCTIONS SAS

Domiciliation
**SG PARIS MADELEINE (03030)
11 BD MALESHERBES
75008 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03030	00020214955	12

IBAN : **FR76 3000 3030 3000 0202 1495 512**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Les repas non pris en charge directement par **L'ORGANISATEUR** seront refacturés en sus à hauteur de 20,70 € (ou tarif Syndeac en vigueur) par repas Ils seront ajoutés à la facture de cession. (**Voir article 13 - Dispositions particulières**)

Article 10 – Résolutions diverses

Le bénéfice des concessions (vestiaire, vitrines et écrans publicitaires, bar, confiserie, etc...) restera acquis à **L'ORGANISATEUR**.

Article 11 – Résolution/ Suspension/ Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Seront considérés comme cas de force majeure : incendies, deuil national, tension internationale, guerre ou troubles graves, ainsi que par jurisprudence épidémies, inondations, fermeture des établissements de spectacle décidée par les associations ou syndicats patronaux ou ouvriers, grève générale ou partielle.

Toute annulation du fait de l'une des parties, pour raison autre que celles limitativement énumérées ci-dessus, entraînerait, pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière sur présentation des justificatifs. Il est d'ores et déjà entendu entre les parties que ce montant ne pourrait excéder 500 € HT.

Article 12 - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif compétent, après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Article 13 - Dispositions particulières

L'organisateur prendra directement à sa charge :

- **Le transfert** du comédien de la gare d'arrivée aux lieux de représentation, lors de son arrivée et départ.
- **Les repas** : les repas sur place seront : soit pris en charge directement par l'organisateur, soit refacturés au tarif Syndeac. **(Voir article 5 - PRIX)**
 - Le régisseur lumière : 1 déjeuner et 1 dîner le 07/02/2026
 - Le comédien : 1 déjeuner et 1 dîner le 07/02/2026

Fait à Paris, en double exemplaires et de bonne foi, le.....

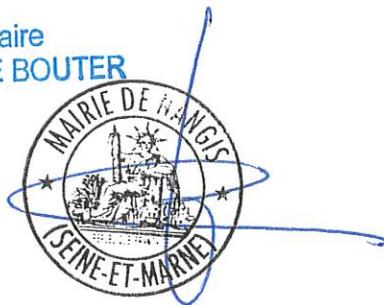
Parapher chaque page, fiche technique inclus.

Faire précéder la signature de la mention : « Lu et approuvé »

SALOMÉ LELOUCH
Pour Matrioshka Productions

NOLWENN LE BOUTER
Pour La ville de Nangis

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250610-DEC-2025-204-AR
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025



FICHE TECHNIQUE

Changer l'eau des fleurs

Adaptation : Caroline ROCHEFORT et Mikaël CHIRINIAN

Mise en scène : Salomé LELOUCH et Mikaël CHIRINIAN

Régisseur Général Tournée

Mathieu CHARVOT – 06 95 87 82 55 – mat.charvot@gmail.com

MATRIOSHKA Tournée

Nadège LAGARDE – 06 10 78 73 15 - nadege@matrioshka.fr

MATRIOSHKA Diffusion

Vanessa MANCHE – 06 86 68 85 39 - vanessa@matrioshka.fr

Cette fiche technique doit être scrupuleusement respectée.

Toutefois pour tout problème d'espace ou de matériel, n'hésitez pas à nous contacter, certaines adaptations peuvent être possibles.

Dernière mise à jour le 02/02.2024

DURÉE

Durée du spectacle : 1h20

ÉQUIPE

Vous allez accueillir une équipe de 4 à 5 personnes :

3 Acteurs

1 Régisseur Son/Lumière/Vidéo

Si besoin, selon les salles et le planning de tournée : 1 Régisseur plateau

PERSONNEL REQUIS

L'organisateur devra prévoir au minimum :

Pour les services de montage :

- 1 régisseur plateau

- 1 régisseur son

- 1 régisseur lumière

- 1 technicien lumière

Pour le service de représentation :

Au moins : 1 régisseur plateau, 1 régisseur son, 1 régisseur lumière

Pour le service de démontage :

Au moins : 3 techniciens

Le personnel devra être ponctuel et présent durant toute la journée de montage.

PRÉ-IMPLANTATION OBLIGATOIRE

Une pré-implantation des projecteurs et du système son (cf. "lumières" et "son") ainsi que la préparation des différents éléments sur la fiche en annexe est **OBLIGATOIRE.**

En cas de non-préparation des éléments cités en annexe, le montage durera 1h à 1h30 de plus ce qui sera préjudiciable au bon déroulé du spectacle.

En cas de difficultés de planning, spectacle précédent la veille au soir par ex, l'organisateur devra prévoir le personnel nécessaire ainsi que les horaires appropriés, pour s'assurer que le pré-montage soit prêt à 9h à l'arrivée du technicien de tournée.

PLANNING IDÉAL

Pour une représentation à 20h00

9h - Arrivée de l'équipe technique

9h/13h - Mise en place du décor et du vidéoprojecteur, vérification de l'implantation lumière.

13h/14h - Déjeuner (1h maximum)

14h/15h30 - Réglages lumières, son, vidéo projecteur

15h30/17h - Réglages lumière avec encodage

17h - Arrivée des comédiens

17h/18h - Réglages avec comédiens

18h - 19h30 - Pause

20h/21h30 - Représentation

Durée du démontage et chargement : 1h

COSTUMES

1 habilleuse / Nettoyage Costumes toutes les 3 représentations (voir avec le régisseur de tournée)

Prévoir **IMPERATIVEMENT** une planche à repasser et une centrale vapeur.

CATERING

Les produits de saison, biologiques, locaux seront appréciés !

• Pendant toute la journée de montage :

Prévoir une table de régie à disposition des techniciens, comprenant des boissons chaudes (café, thés) et fraîches (eau minérale plate et gazeuse), une assiette de fromage et charcuterie pour un en-cas dans la matinée.

• Catering en loge :

Merci de prévoir un catering pour 3 acteurs selon leur heure d'arrivée.

- Catering à base d'aliments peu caloriques (Ex : salades variées, pickles de légumes...), et de bonne qualité.

- Fruits frais – fruits secs

- Eau minérale plate et gazeuse, coca-cola **zéro**

- Boissons chaudes (café, thés et tisanes)

Merci d'éviter les en-cas trop caloriques type barre de chocolat, bonbons, etc.

• Au plateau

- Bouteilles d'eau de 50cl à fournir pendant la représentation.

ENTRÉE DU PUBLIC ET REPRÉSENTATION

Le spectacle est d'une durée d'environ 1h15 sans entracte, il convient à tout public. L'ouverture des portes, l'extinction et le rallumage des lumières de la salle se feront en accord avec le régisseur.

TRANSFERTS DES PERSONNES et ACCÈS DES VÉHICULES

CAMION

L'équipe technique se déplace en camion, **prévoir un espace de stationnement** attendant à l'accès décor **depuis notre arrivée et jusqu'à notre départ** pour un **camion de 14 m3.**

TRANSFERTS

Une partie de l'équipe se déplace généralement via la SNCF, prévoir leurs transferts en voiture entre gare, hôtel et théâtre pendant toute la durée de leur séjour.

DÉCOR / SON ET LUMIÈRES

DIMENSIONS SCÈNE

Ouverture : minimum 8 m
Profondeur : minimum 5 m
Hauteur : minimum 6 m
Pendrillonage à décider selon le lieu
Sol noir en bois ou tapis de danse, en bon état

RIDEAU IMPORTANT mais pas OBLIGATOIRE.

Le sol doit être régulier. Si ce n'est pas le cas, merci de nous avertir à l'avance.

DIMENSIONS DÉCOR

Fourni par la production :

-A

7 modules autoportants en aluminium et bois peint
(encombrement maxi : ht 260, prof150, larg 600 cm)

Repartis en :

- 4 modules étagère (a,b,d,e) avec fond en tarlatane et divers accessoires fixés dessus
- 2 découvertes « oreilles » (J ,C) avec leurs béquilles
- 1 praticable « caisson Leonine » (c) avec accessoires enfantins fixés dessous (82/135/15 cm)

16 caisses bois patinées avec fleurs en tissus : 4 tailles : 5x25/30/50 + 6x25/40/60 + 2x25/25/60 + 3x25/25/25 cm.

1 enseigne lumineuse (230/50/15 cm) suspendue aux cintres.

-B

1 table métal-bois patiné (70/70/75 cm)
1 tabouret rond assises tapisserie fleurie
1 chaise bois peinte

-D

Divers accessoires de jeu :

3 cadres mortuaires ; 1 chiffon ; 1 bouteille et ses 2 verres à pied à liqueur ; 3 registres numérotés ; 1 casque de moto ; une maison miniature lumineuse ; 1 livre la part de dieu la part du diable ; 1 carnet orange ; crayon ; carnet toilé bleu ; 1 enveloppe timbrée ; 1 lettre.

RÉGIE

Le régisseur de tournée envoie tous les tops depuis son ordinateur. Merci de faire arriver **le câble DMX (5 broches) à proximité de la console son.**

De préférence, la régie sera placée en salle. En cas d'impossibilité, la régie devra être à un endroit où **la visibilité de la scène est bonne et où on entend bien le son du plateau en direct.**

VIDÉO

Le théâtre devra fournir une liaison RJ45 entre la perche du VP indiquée sur le plan jusqu'à la régie.

Fourni par la production :

- 1 vidéo projecteur laser : OPTOMA + 2000 lumens
(avec shuter intégré (télécommande) + possibilité de rajouter un shuter)
- 2 convertisseurs HDMI/RJ45
- 1 cyclorama (7mx7m)

SON

A prévoir par le lieu :

- 1 système de diffusion de façade stéréo adapté au volume de la salle, avec un caisson sub-woofer
- 2 retours stéréo en side
- 1 console avec 4 in (jack 6.35 et XLR) pour câbler la carte son

Fourni par la production :

- 1 carte son

LUMIÈRES

A prévoir par le lieu :

1 console lumière lisant le ACSII (type congo) pour le focus lumière.

TOUS LES PROJECTEURS (TRADITIONNELS ET AUTOMATIQUES) DOIVENT ÊTRE SUR LE MÊME UNIVERS

51 lignes de gradateurs 2kW + éclairage salle contrôlable et graduable.

13 découpes 614sx
1 découpes 613sx
5 PAR 64 CP61
20 PAR 64 CP 62
3 PC 1kw lentille martelée
3 Projecteurs F1

6 Martin PAR Rush 2

consommables :

adhésifs (gaffer, barnier, phospho, etc)

gélamines : Rosco 119, Lee 201

Fourni par la production :

1 Black Gun

SUITE DU PRE-MONTAGE

Il est essentiel que tous les points ci-dessous soient respectés avant notre arrivée

1 ligne RJ 45 soit tirée de la régie, ainsi qu'un direct, jusqu'au centre de la perche où est indiqué le Vidéo Projecteur, sur le plan fourni par le régisseur général de tournée.

Que le pré-montage des projecteurs soit réalisé entièrement selon le plan fourni par le régisseur général. En cas d'un quelconque souci d'implantation, merci de prévenir le régisseur au plus vite.

En cas de problématiques spécifiques à la salle pour les réglages lumières (problème de génie, difficulté d'accès à la perche de face ou d'autres...) **qui puissent s'avérer chronophages**, merci d'avertir au plus vite le régisseur général afin d'adapter le planning et/ou le personnel.

Tout le kit lumière devra être tenu sur 1 univers DMX (boîtier Enttec)

Les Gélâtines devront être mises sur les projecteurs

Une feuille de patch complète et vérifiée devra être fournie

La console du lieu d'accueil devra être patchée avec les numéros de circuit du spectacle pour gagner en efficacité pendant les réglages.

Les lignes graduées au sol devront être pré-tirées et des charges devront être installées sur chaque ligne graduée du sol (sources LED).

Une ligne graduée devra être pré-tirée au centre de la perche pour alimenter l'enseigne LED sur la perche avec le numéro de circuit 49 indiqué sur le plan.

Dans les salles à grande capacité (supérieures à 400 places), des rappels micros (type KM184 x3) devront être prévus au sol à l'avant-scène.

Au plateau, 2 sides ainsi qu'une enceinte au lointain devront être installés.

La façade devra être décalée par rapport à l'enceinte du lointain.

Le personnel présent devra correspondre **au minimum** à la Fiche Technique (1 Régisseur Son, 1 Régisseur Plateau, 2 Régisseurs Lumière) présents au chargement et au déchargement. Un plus grand nombre de techniciens est évidemment bienvenu !

La régie devra se situer de préférence en salle.

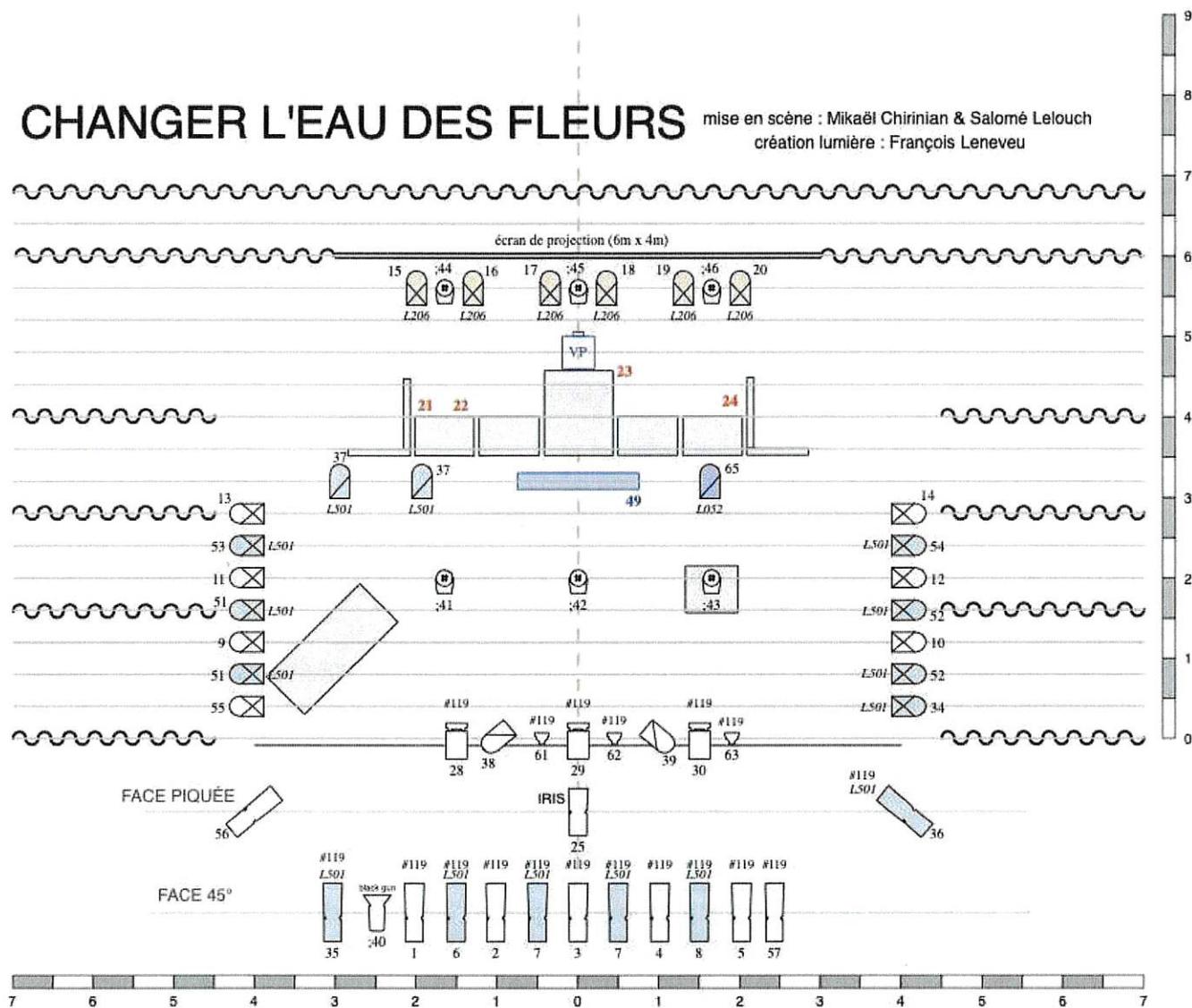
En cas de spectacle la veille, merci d'adapter les horaires de vos équipes afin que la salle soit en ordre de marche (spectacle précédent démonté et installation de notre spectacle vérifiée et complète avant notre arrivée).

Tous ces points sont essentiels afin de débiter le raccord comédien à un horaire raisonnable, merci par avance.

PLAN DE FEU

CHANGER L'EAU DES FLEURS

mise en scène : Mikaël Chirinian & Salomé Lelouch
création lumière : François Leneveu



contact technique : François Leneveu - francois.leneveu@gmail.com - 06 59 96 70 91

LEGENDE

Fourni par le théâtre

- | | | | | | | | |
|----|---------------|----|------------|---|----------------|---|-------------------|
| 1 | Découpe 613sx | 5 | PAR64 CP61 | 3 | PC 1kW martelé | 6 | Martin PAR Rush 2 |
| 13 | Découpe 614sx | 20 | PAR64 CP62 | 3 | Projecteur F1 | | |

51 circuits + éclairage public gradué

Fourni par le théâtre

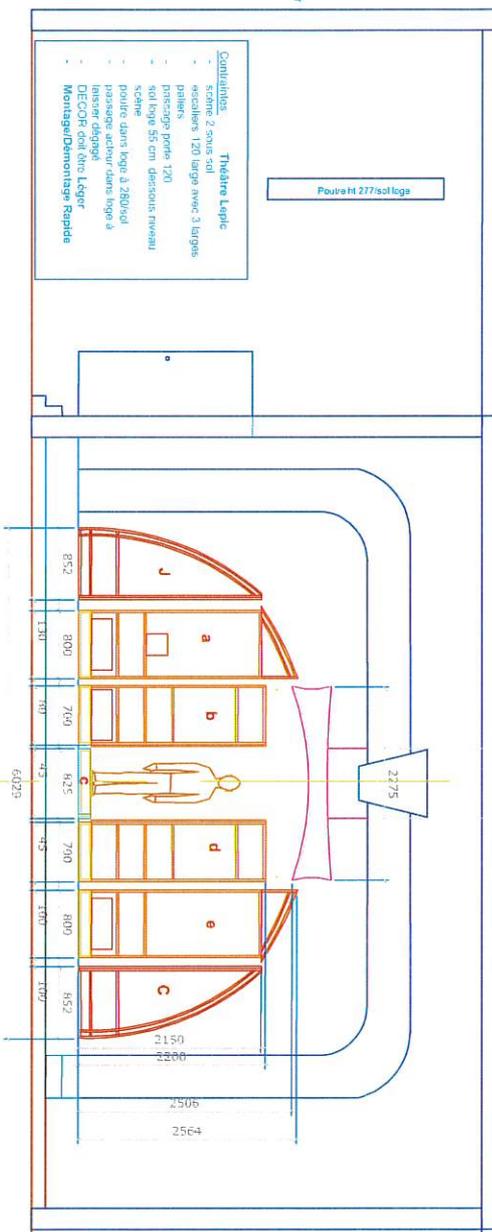
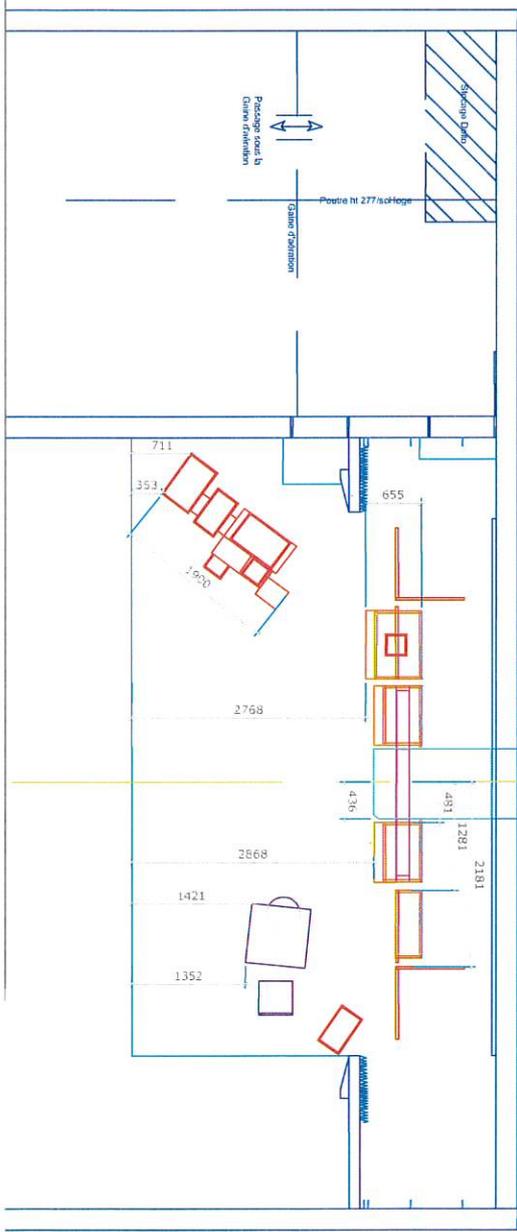
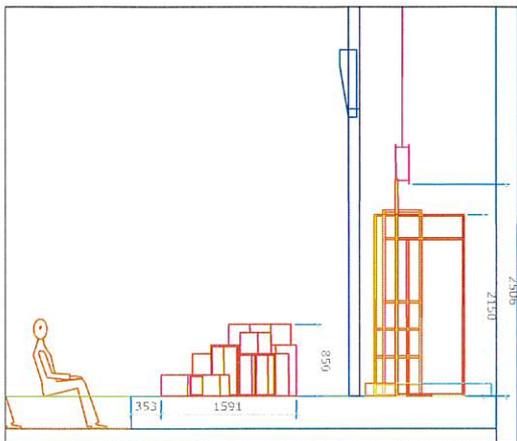
- | | |
|-------------|-------------------------------------|
| 1 | Black Gun |
| 49 | ligne en accroche intégrée au décor |
| 21 22 23 24 | lignes au sol intégrées au décor |
| VP | Vidéo projecteur |

dernière mise à jour : 17/11/21

Plan Décor

Théâtre Lepic
Changer l'eau des Fleurs - Valérie Perrin
 msc : Salomé Lelouch-Mika Chirinian
 scénô : Delphine Brouard
Plans
 unité : mm ech:1.50 date 19.11.2021

- Descriptif Accessoires**
- 16 caisses en tubes galvanisés
 - 6x 250/300/600 mm
 - + 2x 250/250/600 mm
 - + 3x 250/250/250 mm
 - roulottes de fleurs de tissus
 - 3 caisses montures + 1 châlon bleu clair
 - 1 table bois meulot 700/700/750
 - 1 tabouret rond assise épaisse fleurie
 - 1 chaise bois vert d'érable
 - 1 fauteuil bois vert d'érable
 - 1 tonnelle de vin + 2 verres à pied à l'appareil
 - 1 casque de molles
 - 1 carnet de poche orange + crayon
 - 1 carnet table bleu
 - 1 enveloppe avec timbre
 - 1 lettre
 - 1 mouzequin
 - 3 registres (roux vert rouge jaunés)
 - 1 livre la part du diable ...
- Descriptif Mur/Machine**
- bar de
 - roulottes or tubes carés peint fond
 - verre **bd** en verre dépoli
 - 2 dem. structure arceaux métal tube
 - carre, peint (vitrées; par des encoux sur les
 - modules **bd**)
 - 4 fond en tube tendu aluminés par du
 - scotch à la structure + 2 arcades jadis et
 - coeur (tube caré peint) **JC**
 - 1 encoffre lumineux (européen)
 - 1 casque praticable **E-Beam** (avec
 - machine temps, c'oupa endura 160s)



Accusé de réception en préfecture
 077-217703271-20250610-DEC-2025-204-AR
 Date de télétransmission : 10/06/2025
 Date de réception préfecture : 10/06/2025